



AB InBev

COMMUNIQUÉ DE PRESSE

Bruxelles, le 13 mai 2009 – 1 / 3

L'accès au présent avis de presse est soumis à la condition que vous ayez lu et accepté les conditions suivantes.

L'accès au présent avis de presse est réservé à (a) des personnes ayant une expérience professionnelle dans des matières relatives à des investissements tombant sous le champ d'application de l'article 19(1) du Financial Services and Markets Act 2000 (Financial Promotion) Order 2005 anglais (l'« Ordonnance ») ou (b) des entités ayant un patrimoine important tombant sous le champ d'application de l'article 49 (1) de l'Ordonnance, et d'autres personnes auxquelles il peut légalement être communiqué, (l'ensemble de ces personnes étant appelé les « personnes concernées »). Les Obligations sont accessibles, et toute invitation, offre ou convention de souscrire, d'acquérir ou d'obtenir par d'autres moyens de telles Obligations ne sera initiée qu'auprès des personnes concernées. Toute personne qui n'est pas une personne concernée ne devrait pas agir ni se baser sur le présent avis de presse ou toute information quelconque contenue dans celui-ci.

L'information ci-jointe constitue une information réglementée au sens de l'arrêté royal belge du 14 novembre 2007 relatif aux obligations des émetteurs d'instruments financiers admis à la négociation sur un marché réglementé.

Émission d'obligations

Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. annonce avoir déterminé les conditions financières d'une émission d'obligations pour un montant total en principal de 3.000.000.000 USD, constituée d'obligations d'un montant total en principal de 1.550.000.000 USD venant à échéance en 2014, d'obligations d'un montant total en principal de 1.000.000.000 USD venant à échéance en 2019 et d'obligations d'un montant total en principal de 450.000.000 USD venant à échéance en 2039. Les obligations porteront intérêt à concurrence d'un taux annuel de 5,375% pour les obligations à cinq ans, de 6,875% pour les obligations à dix ans et de 8,000% pour les obligations à trente ans et viendront à échéance le 15 Novembre 2014, 2019 et 2039, respectivement.

Les obligations seront émises par Anheuser-Busch InBev Worldwide Inc. et seront inconditionnellement et irrévocablement garanties par sa société mère, Anheuser-Busch InBev NV/SA, dont la notation est actuellement de Baa2 (Moody's) et de BBB+ (Standard and Poor's). Certaines filiales d'Anheuser-Busch InBev NV/SA octroieront également des garanties quant aux obligations.

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 13 mai 2009 – 2 / 3

Les obligations sont offertes et vendues à des investisseurs institutionnels aux États-Unis conformément à la règle 144A et, en dehors des États-Unis, conformément à la réglementation *S* du *US Securities Act* de 1933, tel qu'amendé.

Les montants nets obtenus suite à la vente des obligations seront utilisés pour rembourser des dettes à court terme et une partie de l'endettement mis en place pour financer l'acquisition d'Anheuser-Busch Companies Inc.

Felipe Dutra, CFO d'Anheuser-Busch InBev, a déclaré : « *Nous sommes heureux d'avoir réalisé une nouvelle transaction couronnée de succès sur le marché des capitaux, ayant à présent levé 11,5 milliards USD en 2009. Le produit de cette transaction nous permet d'augmenter le profil d'échéance de l'endettement de la société et, conformément à notre engagement, de réduire de manière significative la dette venant à échéance en novembre 2010.* »

À propos d'Anheuser-Busch InBev

Anheuser-Busch InBev est une entreprise cotée en bourse (Euronext: ABI) basée à Leuven, Belgique. La société est le brasseur leader au niveau mondial et l'une des cinq plus grandes sociétés de biens de consommation au monde. En tant que société réellement tournée vers les consommateurs et dynamisée par les ventes, Anheuser-Busch InBev s'appuie sur un portefeuille de plus de 300 marques comprenant les marques phares mondiales Budweiser, Stella Artois et Beck's, des marques multi-pays à forte croissance, telles que Leffe et Hoegaarden, ainsi que des fortes 'perles locales', comme Bud Light, Skol, Brahma, Quilmes, Michelob, Harbin, Sedrin, Cass, Klinskoye, Sibirskaia Korona, Chernigivske et Jupiler, entre autres. La société possède également une participation de 50 pour cent dans Grupo Modelo, le brasseur leader au Mexique et le brasseur de la marque mondiale Corona. Le dévouement à l'héritage et la qualité d'Anheuser-Busch InBev trouve ses origines dans des traditions brassicoles qui datent de 1366, du temps de la brasserie Den Hoorn à Louvain en Belgique, et dans l'esprit innovateur de la brasserie d'Anheuser & Co, établie à St. Louis aux États-Unis en 1860. Géographiquement diversifiée avec une exposition équilibrée sur les marchés émergents et développés, Anheuser-Busch InBev emploie les forces collectives de ses 120.000 collaborateurs basés dans des opérations dans plus de 30 pays dans le monde entier. La société aspire à être La Meilleure Entreprise Brassicole dans un Monde Meilleur. Sur une base pro-format pour 2008, la société fusionnée aurait généré un bénéfice de 39,2 milliards de dollars américains. Pour plus d'informations, consultez notre site internet : www.ab-inbev.com.

Contacts Anheuser-Busch InBev :

Gwendoline Ornigg

Director Global External Communications
Tel: +32-16-27-65-72
E-mail: gwendoline.ornigg@ab-inbev.com

Robert Ottenstein

Vice President Investor Relations
Tel: +32-16-27-60-97
E-mail: robert.ottenstein@ab-inbev.com

Thelke Gerdes

Investor Relations
Tel: +32-16-27- 68-88
E-mail: thelke.gerdes@ab-inbev.com

COMMUNIQUÉ DE PRESSE



Bruxelles, le 13 mai 2009 – 3 / 3

*Les Obligations décrites ci-dessus n'ont pas été, et ne seront enregistrées conformément au Securities Act américain de 1933, tel qu'amendé (le « **Securities Act** »), ou en vertu de toute disposition législative de droit financier dans tout autre état ou pays et ne peuvent pas faire l'objet d'une offre ou d'une cession aux États-Unis sans enregistrement ou exemption d'enregistrement prévue par le Securities Act. Par conséquent, les Obligations ne sont offertes et vendues (1) aux États-Unis, qu'à des « Qualified Institutional Buyers », tel que définis par, et conformément à, la règle 144A du Securities Act et (2) en dehors des États-Unis, qu'à des personnes non américaines, conformément à la Règle S du Securities Act. Aucune offre publique des Obligations n'aura lieu aux États-Unis.*

Le présent communiqué de presse ne constitue ni une offre de vente, ni une sollicitation d'offre d'achat d'instruments obligataires aux États-Unis ou dans tout autre pays.